

14/11/2024 → 14/01/2025



**PRÉFET  
DU DOUBS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires du Doubs

Service Économie agricole et rurale  
Unité Territoires, Agro-environnement et Foncier  
Affaire suivie par : Amandine BOUHELIER  
Tél. : 03 39 59 55 25  
[ddt-projets-ruraux@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-projets-ruraux@doubs.gouv.fr)

**GAEC DU SAUSSET MARESCHAL**  
**12 Grande Rue**  
**25270 GEVRESIN**

**OBJET** : Demande d'autorisation d'exploiter

Besançon, le **02 MAI 2024**

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services le 11/04/2024 un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une surface totale de 3ha49a60ca située sur la commune de VILLENEUVE D'AMONT (25) dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation, le GAEC SAUSSET MARESCHAL à GEVRESIN (25), pour la parcelle suivante :

ZD n°1 (3,4960 ha) à VILLENEUVE D'AMONT

**Votre dossier a été enregistré complet au 11/04/2024.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **11/08/2024** vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
et par subdélégation,  
l'adjointe au chef du service économie agricole et rurale,

  
Claudine CAULET